

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, justifiant d'une perte d'autonomie forte à moyenne. Elle est destinée à remplacer la Prestation Spécifique Dépendance (PSD).

Pour tout savoir sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : comment effectuer sa demande ? Et où s'adresser ? [Cliquez ici](#) ^[1]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/lallocation-personnalisee-dautonomie-apa>

Liens

[1] <http://www.valdoise.fr/7018-l-allocation-personnalisee-d-autonomie-apa-.htm>